



Imagine Pays de la Loire 2018 Règlement régional



Art. 1 : objectifs

Organisé par les JM France Pays de la Loire, Imagine a pour buts :

- d'inciter les jeunes musiciens amateurs de 13 à 21 ans à pratiquer la musique de leur choix
- de leur permettre de se découvrir et de s'écouter mutuellement dans le respect de la « musique de l'autre », de leur donner l'occasion de se produire sur scène dans des conditions optimales, devant un public.

Art. 2 : critères

Peuvent participer les groupes de **2 à 8 musiciens maximum**. Les musiciens doivent être âgés de **13 à 21 ans maximum à la date de clôture des inscriptions régionales**.
Les musiciens doivent résider en région Pays de la Loire.

Ne peuvent participer les groupes ayant remporté une finale régionale des éditions précédentes.
Cependant un artiste vainqueur d'une finale lors des éditions précédentes peut se présenter avec une autre formation.

Tous les styles de musique sont acceptés, sans distinction. La musique doit être jouée en live. Il ne sera pas accepté de bande son, sauf cas particulier précis nécessitant l'accord préalable des responsables des JM France.

Le répertoire joué est libre.

Dans le cas des groupes de musiques actuelles, le répertoire devra impérativement comporter au minimum une œuvre originale (composition originale du groupe).

Art. 3 : inscription

L'inscription des groupes se fait directement via le site internet Imagine :
www.imaginefestival.fr

Il est demandé aux groupes de fournir un enregistrement audio ou vidéo. A défaut, les groupes peuvent communiquer aux JM France un site internet où leur musique est en écoute.

Art. 4 : présélection

La présélection des groupes se fera sur dossier et sur écoute, par un jury de professionnels de la région, entre 8 et 10 groupes seront sélectionnés (réponse le 20 mai 2018).

Art. 5 : finale régionale Pays de la Loire

La finale régionale se déroulera le **samedi 9 juin 2018 au Théâtre Foirail à Chemille-en-Anjou** (Maine et Loire).

Le temps de passage de chaque groupe est de 15 minutes depuis l'entrée sur scène. Il sera limité par les responsables JM France et ne souffrira pas d'exception.

Les musiciens devront apporter leurs instruments personnels (dont ils sont responsables).

Matériel installé sur place : batterie droitier complète, 1 ampli de basse Ampeg et 2 amplis guitare avec distorsion Fender, piano C3 à queue Yamaha et Synthé Korg SV1-88.

Une fiche technique sera demandée à chaque groupe afin de prévoir les balances efficacement le jour du tremplin.

Art. 6 : sélection

Lors de la finale régionale, un groupe sera sélectionné par le jury pour participer à la finale nationale en octobre 2018 à Paris.

Les critères de choix du jury sont les suivants : qualité musicale, originalité du répertoire, présence scénique et communication avec le public.

Toutefois, les JM France se réservent le droit de ne pas sélectionner un groupe, malgré la qualité de son répertoire, au cas où l'attitude de celui-ci ou de son public serait perçue comme négative ou irrespectueuse vis-à-vis des autres musiciens ou des responsables de l'organisation du tremplin.

Art. 7 : frais et prise en charge

Tous les membres du groupe doivent être présents 1 heure avant la balance et ne plus quitter le site du Foirail jusqu'à la proclamation des résultats.

La délibération aura lieu à l'issue des auditions qui seront ouvertes au public de 19h à 22h. Le groupe lauréat devra rejouer un morceau en clôture de soirée.

Le Théâtre Foirail organisera un "prix spécial coup de cœur du public": le lauréat sera invité à participer à la Fête de la Musique à Chemillé en juin 2018.

Un sandwich et une boisson seront offerts à chaque membre des groupes participants qui pourront les consommer à l'issue de leur passage sur scène. Les autres consommations seront à leur charge.